



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

*Le 06/02/2024, les membres de l'association "Amicale Parentissoise de loisirs" se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.*

*Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.*

*L'assemblée générale est présidée par Marc Pierre GOUJON, en qualité de président de l'association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.*

*Il est assisté par un secrétaire de séance, Josiane GOUJON en tant que secrétaire de l'association, et de deux assesseurs qui se portent garants de la bonne marche de l'assemblée générale ; il s'agit de Mme Anne-Marie Dubos-Crampon et de Mr Jean-Pierre Devalance.(vote à l'unanimité).*

### **1. Membres présents**

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

- La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

À l'issue du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### **2. Ordre du jour**

- Présentation du rapport d'activité
- Approbation des comptes annuels
- Affectation des résultats
- Présentation du budget prévisionnel de l'Association
- Présentation des projets de l'Association
- Montant de la cotisation

### **3. Présentation du rapport d'activité**

Le Président passe la parole à la secrétaire qui présente le rapport des activités de l'Association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé. Les points marquants sont les suivants :

- Présentation des 13 activités hebdomadaires.
- Manifestations proposées de janvier à décembre 2023.
- Forum des associations.

- Deux sorties d'une journée, une à Bordeaux, l'autre à San Sébastien.
- Exposition "Au plaisir des yeux" : tableaux et divers ouvrages des adhérentes.
- Téléthon. Rapport d'activité joint au PV

Vote du rapport d'activité : accepté à l'unanimité

#### **4. Approbation des comptes annuels**

Le Trésorier de l'Association présente aux membres effectifs les comptes annuels. Les points marquants sont les suivants :

L'année 2023 se termine avec un solde négatif de 1631,28€. Règlement de 130€ pour la féria 2022.

À l'occasion des débats portant sur l'approbation des comptes, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Pas de question

L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos, tandis que les comptes et les opérations connexes sont compris et approuvés par celle-ci à l'unanimité.

L'assemblée générale reconnaît que le résultat de l'exercice indique un déficit de 1631.28 euros.(compte d'exploitation 2023 et actif au 31/12/2023 joint au PV)

Reprise des activités suite à interruption "COVID". Moins de manifestations pouvant rapporter des recettes compte tenu des difficultés d'avoir des salles pour des lotos, thés dansants, etc.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Rapport des vérificateurs aux comptes 2023 :**

Parole est donnée à Mme Solange Souleyreau et Mr Guy Ducournau. : le rapport signé est lu et joint au PV.

Vote du rapport : Pour à l'unanimité.

#### **6. Election des vérificateurs aux comptes 2024 :**

Mme Solange Souleyreau et Mr Guy Ducournau se représentent avec les mêmes fonctions. Pas d'autre candidat.

Ils sont élus à l'unanimité.

#### **7. Budget prévisionnel 2024 : Présentée par Mme Joëlle Daret**

Dépenses = recettes

Tableau joint au PV. Trésorière de l'Association présente le budget de l'Association pour l'exercice social à venir. Les points marquants sont les suivants :

Frais en augmentation.

À l'occasion des débats portant sur le budget prévisionnel, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Question de Solange Souleyreau : La cotisation 2025 pourrait être proposée à 18€ de façon à faire face à des frais en augmentation.

La cotisation à 18€ pour 2025 est adoptée suite au vote : à la majorité pour, 1 contre, 1 abstention..

### **8. Rapport moral présenté par le Président :**

Un petit rappel sur la cotisation 2024 soit sur la cotisation de 16€, il est reversé à la fédé 40 4,85€, assurance 1,90€ donc reste à l'APL : 9,25€.

Présentation du conseil d'Administration actuel et il est demandé des inscriptions complémentaires. Les nouvelles candidatures : Mme Annie Henriot, Mr Jean-Paul Lebouteiller, Mme Anne-Marie Dubos-Crampon, Mme Françoise Anquetin, Mme Françoise Vincent, Mme Martine Charlot.

Vote à l'unanimité

### **9. Présentation des projets de l'Association**

Le Président présente les projets d'activité pour l'exercice social à venir. Les points marquants sont les suivants :

- Créer une commission sorties et voyages. Augmenter le nombre de bénévoles pour les activités proposées.
- Réunir pour mieux gérer.
- Diffusion de films à la salle des fêtes proposée aux adhérents au prix de 5€.
- Loto et thé dansant les 10 et 12 mai 2024.
- Exposition de champignons en novembre dans les arènes
- Question : quand la remise des cartes 2024- réponse de la secrétaire ; elles doivent arriver en février donc ce sera imminent, les responsables d'activité vous les remettront dès qu'elles seront arrivées. Les cartes 2023 restent valables
- Explication des TOOKETS versés par le Crédit Agricole suite à des dons d'adhérents.
- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **10. Interventions extérieures :**

Mme Christiane Lepeltier en sa qualité de responsable de secteur

Mme Véronique Gazeilles, adjointe aux associations et au sport : Explication sur la non disponibilité de la salle des fêtes de octobre 2024 à juin 2025, donc problème sur les projets d'organisation de manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

La tenue de l'assemblée Générale a été validée par les 2 assesseurs.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Le Président de séance – Le secrétaire de séance